

La solidarité, notre raison d'être

Chers Partenaires et futurs partenaires,

Que vous soyez à nos côtés depuis plusieurs années ou nouvellement en 2024, vous êtes ou sur le point de devenir, acteurs de notre réseau de l'économie sociale et solidaire qui souhaite promouvoir un tourisme de qualité, un tourisme responsable et engagé ! Nous vous remercions de votre partenariat « Carte Loisirs » et de la confiance que vous nous accordez. Ce partenariat vous permet d'assurer la promotion de votre établissement auprès de nos collectivités adhérentes ainsi qu'auprès de nos adhérents individuels grâce à nos différents supports de communication.

Association loi 1901, inter-CSE, ce sont plus de 100 Comités Sociaux et Economiques et organismes équivalents et environ 10 000 adhérents individuels qui ont accès à vos activités à des tarifs préférentiels, grâce à notre Carte Loisirs !

Membre de l'ANCAV-SC, et de l'U.N.A.T. nationale et régionale, Loisirs et Tourisme Bretagne partage les valeurs d'un réseau fort de 1500 établissements et de centaines d'associations.

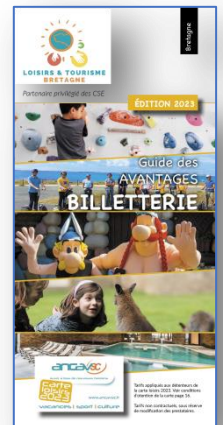
Un site internet, une boutique en ligne, une Newsletter chaque semaine, une page Facebook, nos adhérents vont aimer découvrir toutes les possibilités de loisirs et de vacances que vous proposez ! **En 2023, nous avons édité un tout nouveau guide consacré à notre offre billetterie qui a été très apprécié de notre réseau.**

Grâce à ce partenariat, nous vous proposons de **réaliser votre promotion gratuitement** sur :

- Guide national « Le Guide des avantages partout en France » de l'ANCAV-SC
- Guide des « avantages billetterie » de LTB
- Site internet : www.loisirstourisme-bretagne.fr
- Mise à disposition à l'association des dépliants de votre structure (à nous déposer ou à poster)

Pour élargir votre visibilité sur nos différents réseaux de promotion auprès de nos adhérents, nous vous proposons, avec **un supplément tarifaire** (voir grille tarifaire dans ce dossier), les supports suivants :

- Encart publicitaire dans notre guide régional « avantages billetterie »,
- Parution dans notre Newsletter hebdomadaire : 1, 2 ou 4 par an,



En cours de réalisation de notre guide 2024, nous revenons vers vous pour renouveler votre partenariat et soutenir, ensemble, un Tourisme social et solidaire avec des activités de loisirs et de vacances de qualité, accessibles à tous.

Vous trouverez ci-joints :

- La convention de partenariat à nous renvoyer [avant le 31 octobre 2023](#)
- Nos différentes propositions payantes de promotion de votre établissement

**Au plaisir de poursuivre notre partenariat «CARTE LOISIRS »
pour une année 2024, à vos côtés, riche en découvertes et partages !**

L'équipe de Loisirs et Tourisme Bretagne

Loisirs et Tourisme Bretagne est une association loi 1901 de l'économie sociale et solidaire qui œuvre pour l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture pour tous. Notre association fait partie du réseau national ANCAV-SC.

www.loisirstourisme-bretagne.fr



Convention à nous retourner complétée et signée au plus tard **le 31 octobre 2023**

➔ Entre, d'une part **LOISIRS ET TOURISME BRETAGNE**

72 rue Lazare Carnot, 56100 Lorient

Représentée par, Nathalie AUBRY-GERVAISE, agissant en qualité de Directrice.

➔ Et d'autre part,

STRUCTURE :

INTERLOCUTEUR PRINCIPAL :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TEL : MAIL :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

LOISIRS ET TOURISME BRETAGNE S'ENGAGE A :

- Assurer la promotion de l'établissement prestataire auprès de ses collectivités adhérentes ainsi qu'auprès de ses adhérents individuels en possession de la CARTE LOISIRS.
- Présenter l'établissement prestataire sur ses supports d'informations diffusés auprès de ses adhérents, à **titre gratuit** :
 - Guide national « Le Guide des avantages partout en France » de l'ANCAV-SC
 - Guide régional « avantages billetterie » de LTB
 - **Site internet www.loisirstourisme-bretagne.fr**
 - **Mise à disposition à l'association des dépliants de votre structure.**
- Acheter de la billetterie à tarif réduit pour ses adhérents (pour les structures n'accordant pas la réduction sur présentation de la carte)

LE PRESTATAIRE S'ENGAGE A :

- Accorder la remise ou l'avantage défini sur présentation de la **CARTE LOISIRS** (valable pour le détenteur et les membres de sa famille) – Cocher case correspondante page 3
- Informer les adhérents sur lieu de vente par l'affichage du logo **CARTE LOISIRS** sous forme d'autocollant ou vitrophanie (si avantage sur présentation de la carte) ou sur les supports de communication papier.
- Promouvoir Loisirs et Tourisme Bretagne dans son établissement en mettant à disposition des dépliants
- Transmettre à Loisirs et Tourisme Bretagne le logo de sa structure en haute définition
- Diffuser le logo de Loisirs et Tourisme Bretagne sur son site internet avec le lien vers notre site internet

La présente convention prend effet à la date de la signature. Elle est renouvelable **TOUS LES ANS**. Toute modification doit intervenir par écrit en respectant le délai de préavis se rapportant aux périodes de parution des supports diffusés par Loisirs et Tourisme Bretagne. Les modifications demandées seront effectives après renouvellement de tous les supports (NB : parution du guide National courant octobre, parution du guide régional courant novembre)

En cas de litige ou de contestation, et après épuisement des voies amiables, il sera fait appel au tribunal compétent.

Fait à : en double exemplaire, LE

Un exemplaire à retourner signé à Loisirs et Tourisme et un exemplaire à conserver.

Pour Loisirs & Tourisme Bretagne

Cachet et signature précédée de la mention
« bon pour accord »

Pour le prestataire

Cachet et signature précédée de la mention
« bon pour accord »





CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 LOISIRS ET TOURISME BRETAGNE / CARTE LOISIRS

➔ PRESENTATION DE VOTRE ACTIVITE :

A diffuser sur nos supports d'informations - descriptif de l'activité non présente dans le guide – uniquement sur le site internet.

Intitulé de votre structure :

Interlocuteur : Fonction :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Site internet :

➔ CATEGORIE DE VOTRE STRUCTURE :

Merci de ne cocher qu'une seule case

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cinéma | <input type="checkbox"/> Musées et patrimoine | <input type="checkbox"/> Bien-être et détente |
| <input type="checkbox"/> Concerts & spectacles | <input type="checkbox"/> Piscines | <input type="checkbox"/> Parcs de loisirs, animaliers et aquariums |
| <input type="checkbox"/> Festivals | <input type="checkbox"/> Sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Et aussi |

➔ OBTENTION DE L'AVANTAGE CARTE LOISIRS :

Plusieurs choix possibles :

- Sur présentation de la CARTE LOISIRS
- Achat préalable de billets ou contremarques (effectué par Loisirs et Tourisme Bretagne qui revend la billetterie à ses adhérents)
- Avec un code de réservation sur internet :

➔ PRIX REDUITS ACCORDES SUR PRESENTATION DE LA CARTE LOISIRS :

Préciser les tarifs « adulte » et « enfant » en précisant les tranches d'âge.

Produits	Tarif public	Tarif LTB	Précisions (âge, ...)
 € €	
 € €	
 € €	
 € €	
 € €	
 € €	

Tirage guide régional « Avantages LTB » : 25 000 exemplaires - Couleurs : quadri – 16 pages - Parution : novembre 2023

Tirage guide national « Le guide des avantages » : 50 000 exemplaires – Couleurs : quadri – 208 pages

Validité : jusqu'au 31/12/2024

Diffusion : aux salariés des comités d'entreprise et organismes équivalents adhérents à Loisirs et Tourisme Bretagne
Newsletter envoyée à 2580 contacts chaque jeudi.

Convention à nous retourner complétée et signée **au plus tard le 31 octobre 2023**

Contact : Marie-Laure Stéphan, 02 97 21 59 16

Adresse : 72 rue Lazare Carnot, 56100 Lorient

Mail : mlaure@ltbretagne.fr

NOS PRESTATIONS PAYANTES (EN OPTION)

EXEMPLES D'ENCARTS PUBLICITAIRES



Guide billetterie
Encart pub 1/3 de page



Guide billetterie
Encart pub 1/4 de page



Exemple de bannière newsletter 540*122 px

Notre newsletter est envoyée chaque jeudi à plus de **2580 destinataires**.

Elle regroupe nos offres promotionnelles ainsi que celles de nos partenaires. Profitez de cette visibilité !

VOTRE CHOIX

- ENCART PUBLICITAIRE : « **Guide des avantages billetterie** » édition 2024. Nous fournir un format jpeg, pdf.
- BANNIERE dans la newsletter hebdomadaire de Loisirs et Tourisme Bretagne. Nous fournir un format jpeg, pdf.

GRILLE TARIFAIRE - FORMULES COMBINABLES

SUPPORT	TYPE	TARIF (Cocher la case)	Tarifs exceptionnels valables jusqu'au 6 octobre 2023 (1)
Guide des avantages billetterie 2024	½ PAGE - H 105 * L 149	<input type="checkbox"/> 900 euros	<input type="checkbox"/> 550 euros
	1/3 PAGE – H 105 * L 74	<input type="checkbox"/> 400 euros	<input type="checkbox"/> 250 euros
	¼ PAGE – H 52 * L 74	<input type="checkbox"/> 250 euros	<input type="checkbox"/> 150 euros
Semaine(s) de parution souhaitée(s)			
Parution Newsletter hebdomadaire	1 parution 540 *122 pixels	<input type="checkbox"/> 80 EUROS	sem n°
	2 parutions 540 *122 pixels	<input type="checkbox"/> 150 EUROS	sem n°
	4 parutions 540 *122 pixels	<input type="checkbox"/> 290 EUROS	sem n°
TOTAL		 EUROS

Règlement par chèque accompagné de la présente convention dûment remplie, à l'ordre de Loisirs et Tourisme Bretagne. (1) : offre valable jusqu'au 6 octobre 2023, date de réception de la présente convention de partenariat à l'association. Si vous n'avez pas vos tarifs 2024 à la date de retour de cette convention, merci de nous contacter.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. VALIDATION DE L'INSERTION ET PARUTION

La signature du présent contrat par le partenaire vaut ordre d'insertion d'une annonce dans le guide Loisirs National « le guide des Avantages » et dans le guide loisirs Régional « Avantages LTB ». Tout ordre d'insertion engage irrévocablement ce dernier à l'égard de Loisirs et Tourisme Bretagne.

Loisirs et Tourisme Bretagne transmet au partenaire, à la signature de la convention de partenariat, les critères techniques impératifs à l'insertion de l'annonce payante.

Même postérieurement à la signature de l'ordre de souscription par le partenaire, et notamment lorsque Loisirs et Tourisme Bretagne reçoit les détails d'une annonce, LTB sera toujours en droit de refuser, sans engager sa responsabilité à l'égard du partenaire, toute annonce qu'elle jugerait contraire à la ligne éditoriale, à la réglementation, aux droits des tiers ou à l'ordre public, ou qui ne respecterait pas ses critères techniques. A l'inverse son acceptation ne remet pas en cause les obligations du partenaire et LTB ne devient pas du fait de son acceptation responsable du contenu de l'annonce. En cas de refus, il sera procédé au remboursement des sommes versées pour l'insertion de l'annonce concernée.

Toute demande de modification de l'annonce ou des modalités de l'insertion devra être adressée par écrit à LTB et ne prendra effet qu'à compter de son éventuelle acceptation expresse.

Les délais de parution des guides sont donnés à titre indicatif. Aussi, LTB ne saurait être responsable en cas de retard de parution.

2. CONTENU DES INSERTIONS ET EMBLEMES

Le partenaire est titulaire des droits nécessaires pour pouvoir diffuser l'annonce. Le partenaire est seul responsable du contenu de l'annonce (texte, visuel) et garantit LTB contre toute action ou réclamation de tiers qui pourrait résulter ou être reliée, directement ou indirectement, à l'annonce et s'engage à indemniser LTB de tous frais judiciaires et condamnations qui en résulteraient. Le partenaire est responsable financièrement et juridiquement du paiement de tous les droits et de l'obtention des autorisations nécessaires pour la publication de toute annonce.

En aucun cas, il n'est accordé d'exclusivité de rubrique ou d'emplacement préférentiel.

3. MAQUETTES

La maquette de l'annonce doit être envoyée par courrier ou par mail à accueil@ltbretagne.fr

Les rédactionnels et visuels intégrés au guide seront ceux transmis par le partenaire à LTB. Il ne sera pas soumis de bon à tirer au souscripteur, sauf sur demande expresse. Dans ce cas, celui-ci s'engage à le renvoyer à LTB sous 48h revêtu de sa signature pour approbation en indiquant d'éventuelles modifications. Le non-retour du BAT dans les délais impartis constituera un accord tacite du souscripteur.

4. FACTURATION

Les factures sont payables comptant sauf accord expresse de LTB. En cas de retard de paiement des sommes dues, LTB facturera, sans mises en demeure préalable, des intérêts de retard sur la base de 2 fois le taux d'intérêt légal. Les règlements doivent être établis à l'ordre de LTB par chèque ou virement bancaire.

5. CONTESTATIONS

Toute réclamation sur l'exécution de l'ordre d'insertion doit obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité, être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception à LTB et indiquer précisément les griefs reprochés. Cette requête doit être adressée dans les 30 jours suivants la parution de l'annonce, faute de quoi elle ne sera pas prise en considération. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte.

Les Conditions Générales de Ventes sont, en cas de litige, seuls recevables, à l'exclusion des conditions d'achat du partenaire.

6. EDITION

L'édition du guide Loisirs National « le guide des avantages » est confiée à la Société d'Etudes de Recherches Cartes Loisirs – SERCL, SARL, 263 rue de Paris, Case 560, 93100 Montreuil-sous-Bois.

L'édition des pages Bretagne et le site internet sont gérés par Loisirs et Tourisme Bretagne à Lorient.

7. RESILIATION

LTB pourra résilier un ordre d'insertion de plein droit en cas de manquement par le partenaire à son obligation de paiement qui n'aura pas été remédié dans les 30 jours suivant l'envoi par LTB d'une lettre recommandée AR.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.